

Permis de conduire européen

Doc	a044008
Date de publication	14/01/1989
Origine	NR
Thèmes	Permis de conduire

En ce qui concerne les nouvelles normes médicales qui seront d'application en cette matière, le Ministère des communications souhaite qu'une information soit diffusée au sein du corps médical sous la forme d'une circulaire dont il joint un exemplaire. Il se demande si le Conseil national de l'Ordre des médecins n'estimerait pas opportun de procéder lui-même à cette information de ses membres au moyen des listes d'adresses dont il dispose.

Réponse à l'Administration des transports du Ministère des Communications:

Le Conseil national n'estime pas pouvoir procéder lui-même à la diffusion de la circulaire. Néanmoins, il publiera dans son prochain Bulletin, le texte de l'arrêté du 6 mai 1988, paru au Moniteur belge du 28 septembre 1988. (Voir Bulletin n° 43, mars 1989).